

## Trajectoire professionnelle des enseignants-chercheurs recrutés en 2017

En 2017, 1 633 universitaires ont été recrutés (hors mutations et détachements). Les deux tiers des enseignants-chercheurs recrutés sont des maîtres de conférences (MCF). Les MCF ont principalement été recrutés parmi les post-doctorants alors que la plupart des professeurs des universités (PR) étaient antérieurement MCF. Respectivement 22 % et 47 % des MCF et des PR ont été endo-recrutés. Les MCF sont recrutés à 34 ans en moyenne, contre 46 ans pour les PR. Malgré la féminisation des recrutements, la parité femme-homme n'est pas encore atteinte. 18 % des MCF recrutés sont étrangers, contre 8 % des PR.

Jérôme Tourbeaux  
Julien Thirion  
DGRH A1-1

La présente note porte sur la trajectoire professionnelle des enseignants-chercheurs recrutés en 2017 (session synchronisée et « au fil de l'eau »).

Lors de cette campagne de recrutement, 1 069 maîtres de conférences (MCF) ont été recrutés au titre des 1° et 2° de l'article 26-1 et au titre de l'article 29 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 ; 564 professeurs des universités (PR) l'ont été au titre des 1°, 2° et 4° de l'article 46, ainsi qu'au titre du 49-2 du même décret en ce qui concerne les agrégés du supérieur.

Les grandes disciplines qui ont le plus recruté d'enseignants-chercheurs en 2017 (tant parmi les MCF que parmi les PR) sont les Lettres-Sciences humaines, suivi des Sciences-Techniques, du Droit-Économie-Gestion et de la Pharmacie (*tableau 1, p. 1*).

**Les MCF sont principalement recrutés parmi les post-doctorants alors que la plupart des PR étaient antérieurement MCF**

La majeure partie des MCF nouvellement recrutés en 2017 – hors mutation et détachement – étaient post-doctorants (40 % si l'on ne tient pas compte de ceux qui exerçaient une « autre activité », cette catégorie ayant été retirée de l'analyse : voir note de la *figure 1, p. 2*) au moment

de leur recrutement. Ces derniers sont devenus, depuis 2007, le premier « vivier » des nouveaux MCF (14 % en 2002) au détriment des attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire, dont la proportion tend à décroître au fil du temps (46 % en 2002 contre 16 % en 2017). Désormais, les recrutements de MCF parmi les ATER qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire :

- sont inférieurs à ceux réalisés parmi les enseignants titulaires (17 %) et les enseignants non permanents de l'enseignement supérieur (17 %) ;
- mais dépassent les recrutements opérés parmi les sans emploi (9 %).

Au sein de ces catégories, la plupart des enseignants non permanents étaient ATER ayant la qualité de fonctionnaires (ils représentent 7 % de l'ensemble des MCF recrutés) ou chargés d'enseignement vacataires et agents temporaires vacataires (6 % du total), alors que les professeurs agrégés du second degré composaient l'essentiel de la population des enseignants titulaires (12 % de l'ensemble des MCF recrutés) (*tableau 2, p. 2 et sources, p. 6*).

D'un point de vue disciplinaire, ce sont surtout les MCF recrutés en Sciences-Techniques et en Pharmacie qui étaient préalablement post-doctorants (respectivement 72 % et 46 % en 2017).



**TABLEAU 1 - Répartition des recrutements en 2017 selon la grande discipline**

Grande discipline	Maîtres de conférences	Professeurs des universités
Droit-Économie-Gestion	239	119 (dont 40 agrégés externes)
Lettres-Sciences humaines	428	219
Sciences-Techniques	372	218
Pharmacie	30	8
<b>Total</b>	<b>1 069</b>	<b>564</b>

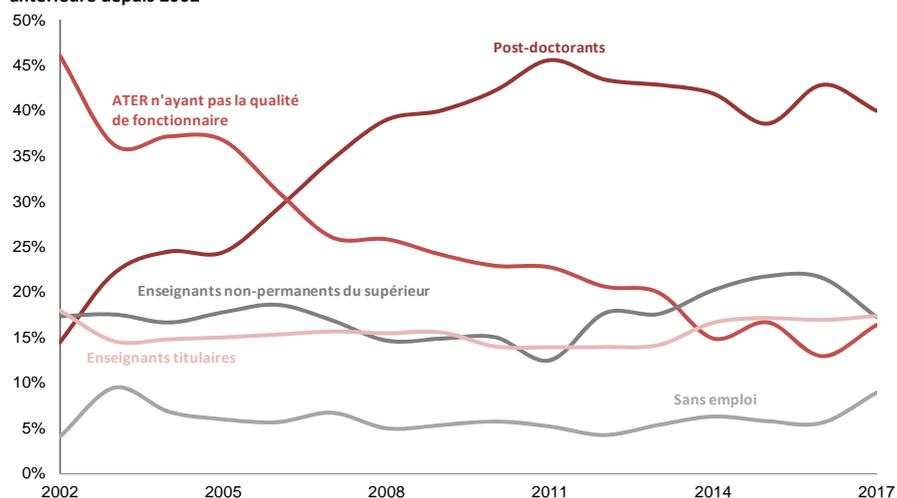
Source : MESRI DGRH A

Champ : Campagne de recrutement 2017 - session synchronisée et "au fil de l'eau" / Hors article 46.3 ; hors détachements et mutations

En Droit-Économie-Gestion, ceux qui étaient ATER non-fonctionnaires (27 %) et enseignants non permanents (27 %) ont le plus été recrutés en 2017, alors qu'en Lettres-Sciences humaines ce sont les enseignants titulaires (35 %). En Lettres-Sciences humaines et en Droit-Économie-Gestion, respectivement 21 % et 20 % des recrutements de MCF ont été réalisés parmi les post-doctorants.

La plupart des PR sont recrutés parmi les MCF (92 % en 2017), en particulier depuis les années 2000 pour lesquelles la proportion de PR antérieurement MCF dépasse généralement les 85 %. Dans les carrières universitaires, le passage par le statut de MCF apparaît donc comme une étape privilégiée, voire nécessaire, pour accéder au professorat. Les 40 PR agrégés du supérieur recrutés par concours externe (29 en Droit privé et sciences criminelles ; 4 en Science

**FIGURE 1 - Répartition des maîtres de conférences recrutés selon leur activité professionnelle principale antérieure depuis 2002**



Notes : la catégorie "Autre activité", correspondant à 264 MCF cette année, été retirée du graphique. Ce choix est justifié en raison du nombre relativement important de candidats qui n'identifient pas correctement leur précédente activité et qui utilisent improprement la catégorie "autre". Un travail est en cours pour améliorer à l'avenir la fiabilité de cette variable.

Source : MESRI DGRH A

Champ : Campagne de recrutement 2017 - session synchronisée et "au fil de l'eau" / Hors détachements et mutations

politique ; 7 en Sciences de gestion) eux précédemment MCF, alors que étaient également pour 92,5 % d'entre l'unique condition pour pouvoir candi-

**TABLEAU 2 - Répartition des MCF et des PR recrutés en 2017 selon leur activité précédente et la grande discipline**

Activité professionnelle principale des maîtres de conférences au cours de l'année 2016-2017	Droit-Économie-Gestion	Lettres-Sciences humaines	Sciences-Techniques	Pharmacie	Total	%
<b>Post doctorant (i.e. recruté en CDD, hors ATER)</b>	<b>32</b>	<b>69</b>	<b>210</b>	<b>11</b>	<b>322</b>	<b>30%</b>
<b>ATER n'ayant pas la qualité de fonctionnaire</b>	<b>43</b>	<b>41</b>	<b>41</b>	<b>7</b>	<b>132</b>	<b>12%</b>
<b>Autre enseignant non permanent de l'enseignement supérieur</b>	<b>43</b>	<b>76</b>	<b>18</b>	<b>2</b>	<b>139</b>	<b>13%</b>
Enseignant associé	1	1	1		3	0,3%
Lecteur ou maître de langue		5			5	0,5%
Autre enseignant titulaire exerçant des fonctions d'ATER	1	2	1		4	0,4%
Autre fonctionnaire exerçant des fonctions d'ATER		1	4	1	6	0,6%
Professeur agrégé exerçant des fonctions d'ATER	4	31	4		39	3,6%
Professeur certifié exerçant des fonctions d'ATER	1	7	2		10	0,9%
Contractuels sur emplois vacants du second degré	5	7	1		13	1,2%
Enseignant vacataire (chargé d'enseignement vacataire et agent temporaire vacataire)	25	19	2		46	4,3%
Autre enseignant non permanent de l'enseignement supérieur	6	3	3	1	13	1,2%
<b>Enseignant titulaire (hors ATER)</b>	<b>12</b>	<b>117</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>140</b>	<b>13%</b>
Professeur agrégé	9	81	9	1	100	9,4%
Professeur certifié	2	26			28	2,6%
Autre enseignant titulaire	1	10	1		12	1,1%
<b>Autre activité</b>	<b>82</b>	<b>95</b>	<b>81</b>	<b>6</b>	<b>264</b>	<b>25%</b>
Enseignant-chercheur titulaire	6	5	3	1	15	1,4%
Ingénieur de recherche fonctionnaire	1	3	12	2	18	1,7%
Ingénieur d'études fonctionnaire		4	5		9	0,8%
Activité d'enseignement et/ou de recherche à l'étranger	7	6	14		27	2,5%
Autre	68	77	47	3	195	18,2%
<b>Sans emploi</b>	<b>27</b>	<b>30</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>72</b>	<b>7%</b>
<b>Total MCF</b>	<b>239</b>	<b>428</b>	<b>372</b>	<b>30</b>	<b>1 069</b>	<b>100%</b>

Activité professionnelle principale des professeurs des universités au cours de l'année 2016-2017	Droit-Économie-Gestion	Lettres-Sciences humaines	Sciences-Techniques	Pharmacie	Total	%
<b>Maître de conférences</b>	<b>76</b>	<b>204</b>	<b>193</b>	<b>8</b>	<b>481</b>	<b>91,8%</b>
Autre enseignant-chercheur titulaire		5	3		8	1,5%
Directeur de recherche			1		1	0,2%
Chargé de recherche		1	7		8	1,5%
Activité d'enseignement et/ou de recherche à l'étranger		1	1		2	0,4%
Autre activité	3	8	13		24	4,6%
<b>Total PR</b>	<b>79</b>	<b>219</b>	<b>218</b>	<b>8</b>	<b>524</b>	<b>100%</b>

Source : MESRI DGRH A

Champ : Campagne de recrutement 2017 - session synchronisée et "au fil de l'eau" / Hors article 46.3 ; hors détachements et mutations

dater à l'agrégation est d'être titulaire d'un doctorat.

## Un MCF sur cinq est endo-recruté

Conformément à l'article L. 952-1-1 du code de l'éducation, la mobilité, en termes de recrutements extérieurs, constitue l'un des objectifs de la stratégie de ressources humaines des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.

Or, selon l'indicateur de mobilité académique (IMA) – l'indicateur suivi par les établissements pour mesurer l'endo-recrutement (voir *Sources*, p. 6) –, 1 MCF sur 5 a été endo-recruté en 2017 : 22 % des MCF recrutés ont obtenu leur thèse dans l'établissement de recrutement (figure 2, p. 3). Autrement dit, 78 % des MCF ont été exo-recrutés en 2017. Ces derniers se répartissent de la sorte :

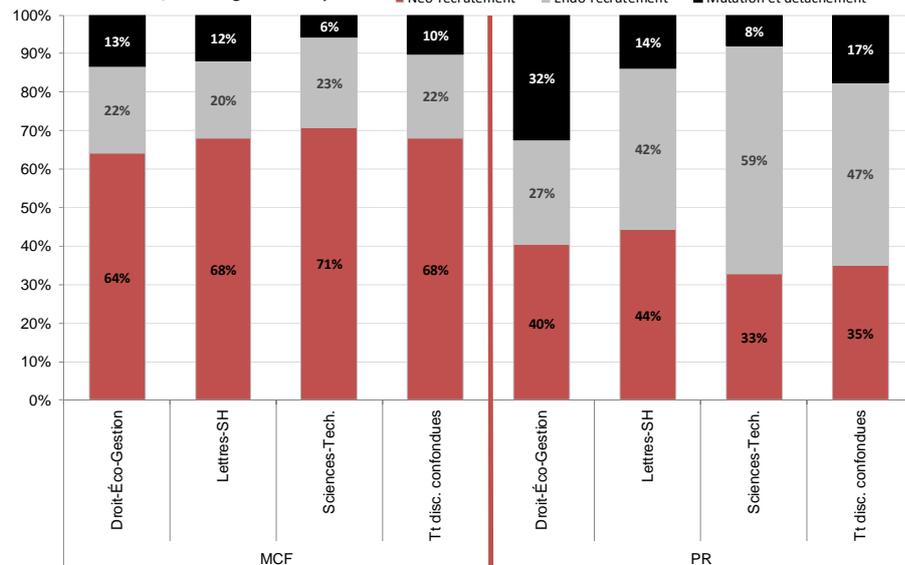
- 68 % sont des nouveaux MCF qui ont obtenu leur thèse dans un établissement distinct de l'établissement recruteur ;
- 10 % ont obtenu une mutation ;
- 0,4 % ont obtenu un détachement.

La proportion des MCF endo-recrutés est relativement stable depuis la fin des années 2000 et son niveau varie peu d'une discipline à l'autre (figure 3, p. 3). On observe en 2017 – comme les années passées – un peu plus de néo-recrutements en Sciences-Techniques qu'en Lettres-Sciences humaines et qu'en Droit-Économie-Gestion (figure 2, p. 3). À l'inverse, c'est en Sciences-Techniques que les mutations sont relativement les moins importantes.

L'IMA indique également que 95 % des établissements ont recruté la moitié ou plus de leurs MCF en dehors de leur propre vivier de docteurs (seuls 6 établissements – sur 114 – ont majoritairement ou totalement endo-recruté leurs MCF). Un tiers (39 %) des établissements ont même un taux d'exo-recrutement de 100 %. Ces derniers partagent la caractéristique d'avoir recruté un petit nombre de MCF (à l'exception de certains établissements comme l'université Paris-Est-Marne-la-Vallée ou l'INSA de Lyon qui ont respectivement recruté 15 et 12 MCF).

De même, l'IMA montre qu'au sein de 52 sections du Conseil national des universités (CNU) sur 56 (soit 93 % des sections), les recrutements des MCF ont

**FIGURE 2 - Proportion de néo-recrutement, d'endo-recrutement, de mutation et de détachement parmi les MCF et les PR recrutés en 2017, selon la grande discipline**



Notes : Les MCF néo-recrutés n'étaient pas MCF au moment du recrutement et ils n'ont pas été endo-recrutés.  
Les PR néo-recrutés n'étaient pas PR au moment du recrutement et ils n'ont pas été endo-recrutés.  
Les MCF endo-recrutés n'étaient pas MCF préalablement et ils ont obtenu leur thèse dans l'établissement de recrutement.  
Les PR endo-recrutés étaient MCF dans l'établissement de recrutement au moment du recrutement.

Source : MESRI DGRH A

Champ : Campagne de recrutement 2017 - session synchronisée et "au fil de l'eau" / Hors article 46.3

été réalisés pour moitié ou plus en dehors de leur établissement d'origine.

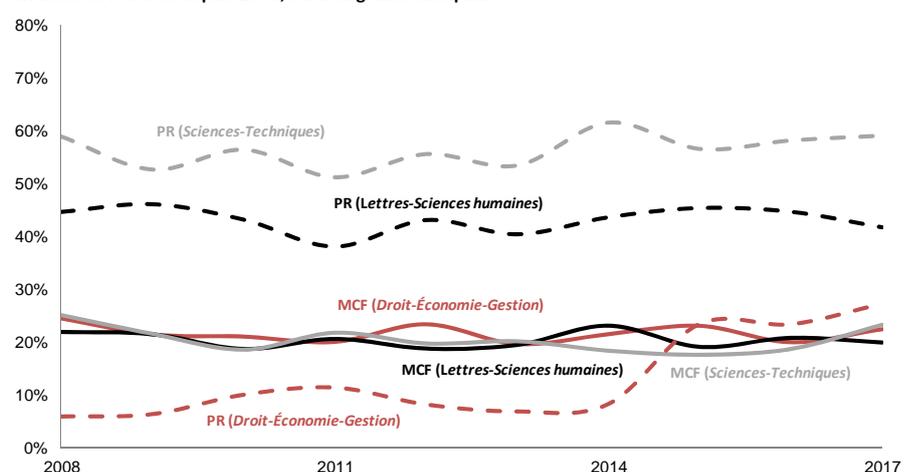
## Près de la moitié des PR sont endo-recrutés

Parmi les PR, l'examen de l'IMA (en incorporant les agrégés du supérieur) montre que 47 % des PR ont été endo-recrutés en 2017, c'est-à-dire qu'ils étaient, au moment du recrutement, déjà en fonction dans ce même établissement en tant que MCF (figure 2, p. 3). Les néo-recrutés – ceux qui n'étaient pas MCF, ou qui l'étaient mais dans une autre université lors du recrutement – représentent 35 % de l'ensemble des recrutés en 2017, alors que les muta-

tions (et les détachements) en représentent 17 %.

Toutes disciplines confondues, ces indicateurs apparaissent relativement stables dans le temps, mais varient sensiblement d'une discipline à l'autre. En particulier l'endo-recrutement qui reste toujours plus élevé en Sciences-Techniques qu'en Lettres-Sciences humaines et surtout, qu'en Droit-Économie-Gestion (figure 2, p. 3). Ce phénomène s'explique notamment par les nombreux postes de PR pourvus par les mutations dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion. En effet, certains PR recrutés en Droit-Économie-Gestion souhaitent rejoindre un établissement différent de

**FIGURE 3 - Proportion d'endo-recrutement parmi les maîtres de conférences et les professeurs des universités recrutés depuis 2008, selon la grande discipline**



Source : MESRI DGRH A

Champ : Campagne de recrutement 2017 - session synchronisée et "au fil de l'eau" / Hors article 46.3

**TABLEAU 3 - Données démographiques des enseignants-chercheurs recrutés en 2017**

Âge moyen au recrutement	MCF			PR		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
<b>Toutes disciplines confondues</b>	<b>34 ans 4 mois</b>	<b>34 ans 8 mois</b>	<b>34 ans</b>	<b>45 ans 8 mois (1)</b>	<b>46 ans 10 mois</b>	<b>44 ans 11 mois</b>
Droit-Économie-Gestion	33 ans 3 mois	33 ans	33 ans 6 mois	44 ans 3 mois	43 ans 10 mois	44 ans 9 mois
Droit-Économie-Gestion (agrégés externes)	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	36 ans 9 mois	37 ans 8 mois	36 ans 5 mois
Lettres-Sciences humaines	36 ans 10 mois	37 ans	36 ans 7 mois	48 ans 2 mois	48 ans 11 mois	47 ans 5 mois
Sciences-Techniques	32 ans 2 mois	31 ans 11 mois	32 ans 4 mois	43 ans 9 mois	45 ans 3 mois	43 ans 4 mois
Pharmacie	33 ans 6 mois	33 ans 9 mois	33 ans 4 mois	43 ans 6 mois	40 ans	44 ans
Ancienneté	MCF			PR		
Proportion de MCF recrutés qui ont obtenu le doctorat au cours des 2 années qui précèdent le recrutement	44%			<i>Sans objet</i>		
Proportion de MCF recrutés qui ont obtenu la qualification au cours des 2 années qui précèdent le recrutement	67%			<i>Sans objet</i>		
Durée moyenne passée dans le corps des MCF avant d'être recruté comme PR	<i>Sans objet</i>			13 ans et 5 mois (1)		
Part des recrutements féminins et part des candidates	MCF			PR		
	Candidates (%)	Recrutements féminins (%)		Candidates (%)	Recrutements féminins (%)	
<b>Toutes disciplines confondues</b>	<b>47%</b>	<b>46%</b>		<b>34% (1)</b>	<b>41% (1)</b>	
Droit-Économie-Gestion	48%	53%		48%	57%	
Droit-Économie-Gestion (agrégés externes)	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>		48%	35%	
Lettres-Sciences humaines	57%	55%		48%	52%	
Sciences-Techniques	33%	32%		22%	25%	
Pharmacie	49%	50%		33%	12,5%	
Part des recrutements étrangers (%)	MCF			PR		
<b>Toutes disciplines confondues</b>	<b>18%</b>			<b>8% (1)</b>		

(1) Hors agrégés du supérieur.

Source : MESRI DGRH A

Champ : Campagne de recrutement 2017 - session synchronisée et "au fil de l'eau" / Hors article 46.3 ; hors détachements et mutations

celui où ils ont été affectés suite à leur réussite au concours d'agrégation. On observe cependant, depuis 2015, une hausse sensible de l'endo-recrutement en Droit-Économie-Gestion, parallèlement à une diminution relativement forte des mutations (et des détachements) – bien qu'elles demeurent en 2017 à un niveau élevé. Ce phénomène pourrait s'expliquer par l'évolution récente de la réglementation en matière de recrutement des PR : le concours interne d'agrégation ayant été supprimé (2° de l'article 49-2 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984), les établissements peuvent désormais recruter, à concurrence de la moitié des postes offerts, par la voie de droit commun (1° de l'article 46 du même décret). Selon l'IMA, 52 % des établissements (sur les 105 établissements qui ont recrutés des PR en 2017) ont recruté la moitié ou plus de leurs PR en dehors de leur propre établissement et 13 % d'entre eux ont intégralement procédé à des recrutements externes. À l'opposé, 20 % des établissements ont un taux d'endo-recrutement de 100 %. Dans ces deux derniers cas, les établissements concernés ont recruté relativement peu de PR. L'IMA montre également que pour 58 %

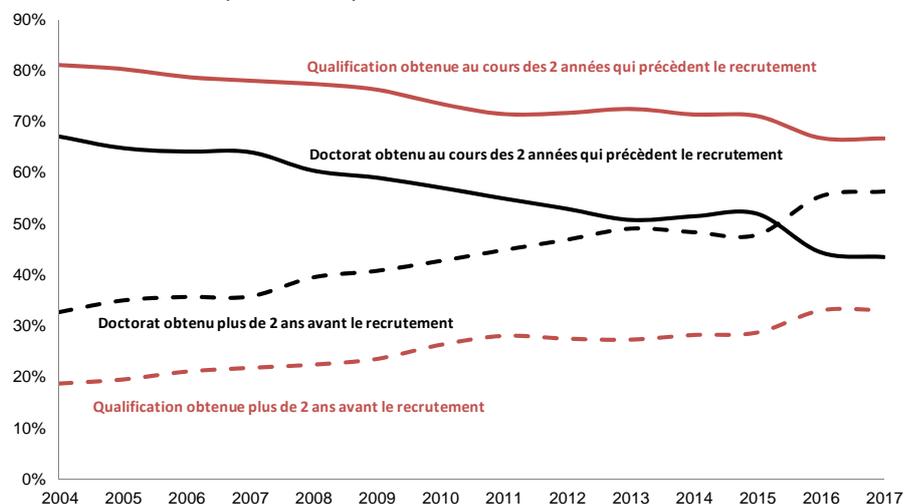
des sections du CNU, la moitié ou plus des recrutements de PR ont été réalisés en dehors de leur établissement d'origine.

### Les MCF sont recrutés à 34 ans en moyenne

En 2017, les MCF ont été recrutés à 34 ans et 4 mois en moyenne, toutes disciplines confondues (tableau 3, p. 4).

L'âge moyen auquel sont recrutés les MCF augmente lentement au fil du temps, il était de 32 ans et 8 mois il y a une dizaine d'années. L'âge moyen au recrutement est un peu plus élevé en Lettres-Sciences humaines (36 ans et 10 mois) qu'en Droit-Économie-Gestion (33 ans et 3 mois) et qu'en Sciences-Techniques (32 ans et 2 mois). Si l'âge moyen des MCF au recrutement peut être le reflet de traditions disciplinaires singulières (notamment au temps

**FIGURE 4 - Proportion de maîtres de conférences recrutés selon l'année d'obtention du doctorat et selon l'année d'obtention de la qualification, depuis 2004**



Source : MESRI DGRH A

Champ : Campagne de recrutement 2017 - session synchronisée et "au fil de l'eau" / Hors détachements et mutations

qui est consacré à la préparation de la thèse selon la discipline), il peut également s'expliquer pour partie par la position professionnelle antérieure des MCF nouvellement recrutés. Par exemple, la plupart des enseignants titulaires recrutés comme MCF relèvent des Lettres-Sciences humaines. Or, ces derniers sont recrutés en moyenne vers 40 ans. En revanche, les MCF en Sciences-Techniques, en comparaison avec les autres disciplines, sont davantage recrutés parmi les post-doctorants. Or, les post-doctorants sont recrutés relativement jeunes, vers 32 ans en moyenne. Des différences selon le sexe sont également observables : les femmes MCF sont dans l'ensemble recrutées un peu plus âgées que les hommes, à 34 ans et 8 mois en moyenne (contre 34 ans pour les hommes). Toutefois, dans plusieurs domaines disciplinaires (Droit-Économie-Gestion et Sciences-Techniques), les femmes sont recrutées plus jeunes que les hommes.

Globalement, la durée écoulée entre l'obtention du doctorat et le recrutement augmente au fil du temps. La moitié des MCF recrutés en 2017 ont obtenu leur doctorat plus de deux ans avant d'être recrutés (figure 4, p. 4). En 2007, cette proportion n'était que de 36 %, la grande majorité des MCF étant alors recrutés dans les deux années qui suivent l'obtention de leur doctorat.

Un autre phénomène agit sur l'âge auquel sont recrutés les MCF : la durée écoulée entre l'obtention de la qualification et le recrutement. En effet, pour pouvoir concourir à un poste de MCF, les titulaires du doctorat doivent être inscrits sur la liste de qualification aux fonctions de MCF établie par le CNU. Or, cette durée s'allonge depuis une dizaine d'années : en 2017, 67 % des MCF ont obtenu la qualification (ou requalification) au cours des deux années qui ont précédé leur recrutement, contre 78 % en 2007 (figure 4, p. 4).

Les écarts constatés dans l'âge des MCF lors de leur recrutement se répercutent ensuite sur l'âge auquel sont recrutés les PR – sauf en ce qui concerne les agrégés de la grande discipline du Droit-Économie-Gestion (encadré, p. 5).

### Les PR sont recrutés à 45 ans en moyenne

Compte tenu de la durée moyenne pas-

sée en tant que MCF, pour ceux qui l'ont été (soit 13 ans et 5 mois), l'âge moyen de recrutement des PR est de 45 ans et 8 mois (tableau 3, p. 4). Les PR de Lettres-Sciences humaines sont recrutés à un âge plus avancé (48 ans et 2 mois) qu'en Sciences-Techniques (43 ans et 9 mois). Il est également notable que les agrégés recrutés par concours externe en Droit-Économie-Gestion le sont nettement plus jeunes (36 ans et 9 mois) que leurs collègues non-agrégés (44 ans et 3 mois).

L'analyse selon le sexe montre que les femmes PR sont recrutées en moyenne à 46 ans et 10 mois, soit 1 an et 11 mois de plus que les hommes. Les femmes sont toutefois recrutées un peu plus jeunes que les hommes en Droit-Économie-Gestion (hors agrégés).

### Le recrutement des enseignants-chercheurs tend à se féminiser, mais la parité femme-homme n'est pas encore atteinte

Les recrutements de MCF et de PR tendent à se féminiser au fil du temps :

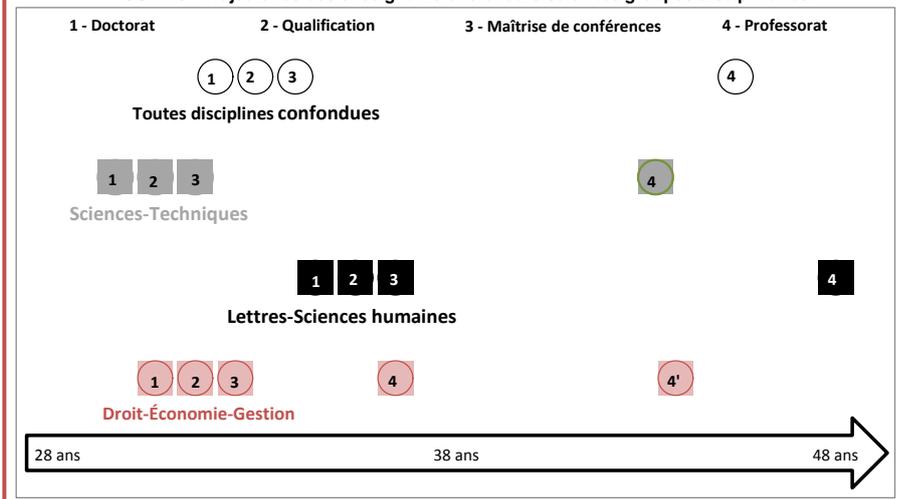
respectivement 46 % et 41 % de femmes ont été recrutées en 2017 (tableau 3, p. 4), contre 40 % et 26 % dix ans plus tôt. Le recrutement est cependant majoritairement féminin, en Lettres-Sciences humaines (55 % pour les MCF et 52 % pour les PR) et en Droit-Économie-Gestion (53 % pour les MCF et 57 % pour les PR non-agrégés). Le recrutement demeure largement en faveur des hommes en Sciences-Techniques (avec un taux de recrutement féminin de 32 % pour les MCF et de 25 % pour les PR). De même, 35 % de femmes ont été recrutées lors du concours d'agrégation de 2017. Toutes disciplines confondues, la proportion de femmes recrutées parmi les MCF (46 %) est proche de la proportion de femmes candidates à la maîtrise de conférences (47 %). Les candidates sont cependant un peu plus nombreuses que les recrutées en Lettres-Sciences humaines, alors que c'est l'inverse en Droit-Économie-Gestion. En revanche, parmi les PR, la proportion de femmes candidates au professorat (34 %) est, globalement, inférieure à la proportion de femmes recrutées parmi les PR (41 %).

### ENCADRÉ - Trajectoires des enseignants-chercheurs selon les indicateurs de 2017

Les différents indicateurs produits pour la présente étude permettent de reconstituer approximativement les trajectoires des enseignants-chercheurs dans les conditions de l'année 2017 (figure 5). Si les enseignants-chercheurs avaient connu les mêmes durées moyennes observées en 2017 entre : l'obtention du doctorat et le recrutement comme MCF ; l'obtention de la qualification et le recrutement comme MCF ; et le recrutement comme MCF et le recrutement en tant que PR, nous pourrions alors dresser les constats suivants :

- Toutes disciplines confondues, les enseignants-chercheurs obtiendraient leur doctorat à 32 ans en moyenne, la qualification à 33 ans, seraient recrutés MCF vers 34 ans et deviendraient PR à 46 ans.
- En Sciences, l'âge d'obtention du doctorat serait un peu plus jeune (30 ans), avec pour effet de rajeunir les différentes étapes jusqu'à l'accès au professorat (43 ans).
- Au contraire, en Lettres, le doctorat s'obtiendrait un peu plus tardivement (34 ans), reculant ainsi l'âge de recrutement des PR (48 ans).
- En Droit, l'âge d'obtention du doctorat serait intermédiaire (31 ans), mais les durées entre chaque étape seraient plus courtes, en particulier entre le recrutement comme MCF et l'accès au professorat par agrégation externe (34 ans). Les PR non agrégés seraient recrutés plus tardivement (44 ans), à l'image des autres disciplines.

FIGURE 5 - Trajectoires des enseignants-chercheurs selon les groupes disciplinaires



## La proportion d'enseignants-chercheurs étrangers recrutés est de 18 % parmi les MCF, contre 8 % parmi les PR

Aucune condition de nationalité n'est exigée pour le recrutement des enseignants-chercheurs. Le recrutement d'étrangers ne connaît donc pas, dans l'absolu, de limites si ce n'est le nombre de postes ouverts chaque année aux concours. Stable depuis plusieurs années, la proportion de MCF de nationalité étrangère recrutés est de 18 % en 2017 (*tableau 3, p. 4*). Parmi ces derniers, un peu plus des deux tiers ont obtenu leur doctorat en France. Ce résultat témoigne donc plus en faveur d'une internationalisation des trajectoires étudiantes que d'une internationalisation du marché du travail universitaire. La proportion de PR étrangers recrutés est de 8 % en 2017 ; 39 % d'entre eux étaient préalablement MCF. La majorité des enseignants-chercheurs étrangers recrutés sont originaires du continent européen (58,5 % pour les PR et 44 % pour les MCF). Les ressortis-

sants italiens sont les plus nombreux recrutés en 2017, contre une quinzaine breux (19,5 % des PR et 18 % des MCF). parmi les PR. ■ Une quarantaine de nationalités sont représentées parmi les MCF étrangers

### En savoir plus

- **Tableaux Excel détaillés de l'étude** « Trajectoire professionnelle des enseignants-chercheurs recrutés lors de la session synchronisée de la campagne 2017 ».
- **Guerreiro M. et Thirion J.** (2018), « La campagne de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités. Session 2017 », MESRI, Note de la DGRH, n°6.
- **Adedokun F. et Kerloegan C.** (2018), « La qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur des universités – Bilan de la campagne 2017 », MESRI, Note de la DGRH, n°5.
- **Tourbeaux J.** (2018), « Suivi de carrière des enseignants-chercheurs — Session 2017 », MESRI, Note de la DGRH, n°8.
- **Bideault M., Thirion J. et Tourbeaux J.** (2017), « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation – Année 2015-2016 », MESRI, Note de la DGRH, n°8.

Tous les tableaux détaillés, les études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du CNU et le bilan social de l'enseignement supérieur sont publiés sur le site internet du ministère :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html>

ou dans l'application PERSÉ du portail GALAXIE :

<https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/perse/accueil>

### Sources, définitions et méthodologie

- La présente note analyse les résultats de la session synchronisée et « au fil de l'eau » de 2017 des concours de recrutement des enseignants-chercheurs dits « universitaires » (dont les statuts sont définis par le Décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences). Jusqu'en 2015, seuls les résultats concernant la session synchronisée étaient analysés.
- La présente note est complémentaire à celle portant sur la « Campagne 2017 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités ». Cette dernière traite notamment : de l'ensemble des résultats du recrutement des PR et des MCF ; du bilan des postes pourvus par les établissements ; des détachements et des mutations ; des postes non pourvus .
- Les données statistiques portant sur les recrutements sont issues des fichiers de gestion de la Direction générale des ressources humaines (DGRH) du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation (MESRI).
- - La catégorie « enseignants non permanents de l'enseignement supérieur » utilisée dans l'étude se compose des professeurs agrégés et certifiés, ainsi que des autres enseignants titulaires et fonctionnaires exerçant des fonctions d'ATER, des contractuels sur emplois vacants du 2<sup>nd</sup> degré, des chargés d'enseignement vacataires et des agents temporaires vacataires, des enseignants associés, des lecteurs et maîtres de langues, ainsi que des autres enseignants non permanents de l'enseignement supérieur tels les doctorants contractuels.  
- La catégorie « enseignants titulaires » inclut les professeurs agrégés et certifiés, ainsi que les autres enseignants titulaires, tant du secondaire que du primaire, qui ne sont pas ATER.
- L'indicateur de mobilité académique (IMA) est égal au nombre de recrutements issus d'une mobilité rapporté au nombre total de postes pourvus :  $IMA = (\text{nouveaux recrutés n'ayant pas obtenu leur doctorat dans l'établissement de recrutement} + \text{détachements} + \text{mutations}) / \text{nombre total de recrutements}$ .
- L'endo-recrutement des MCF désigne le recrutement de MCF dans l'établissement où ils ont obtenu leur doctorat. Inversement, les MCF exo-recrutés ont obtenu leur doctorat dans un établissement distinct de celui où ils ont été recrutés. L'endo-recrutement des PR désigne le recrutement de PR dans l'établissement où ils étaient préalablement MCF. Inversement, les PR exo-recrutés n'étaient préalablement pas MCF ou étaient dans un établissement distinct de celui où ils ont été recrutés.
- D'autres méthodes que l'IMA permettent d'apprécier la mobilité préalable au recrutement des MCF : selon le lieu d'obtention du doctorat (hors mutations et détachements) ou selon le lieu d'exercice de la dernière activité professionnelle. Voir le tableau qui résume les différentes approches de l'endo-recrutement des MCF et leur mesure dans les données détaillées.